

Mons, le 31 octobre 2025,

De **Ir Pol HUART**, directeur de Thaurfin ltd

A **Monsieur Paul MABIOLA**, Directeur Général du Cadastre Minier

Cc **Son Excellence Monsieur Louis WATUM KABAMBA**, Ministre des Mines,
Monsieur le Professeur Cims MULUNGULUNGU NACHINDA, Directeur Juridique du CAMI
Cabinet Jean MBUYU & Associés, Mandataire en mines
Me MBALA, Me ABAYA KOY, Me KAPITENI, Me TSHETSHE avocats de Thaurfin ltd
Monsieur Marcel MUTAMBAIE, correspondant et conseiller de Thaurfin ltd

Concerne [Votre lettre CAMI/DG/1811/2025](#) ; [la validité des 3PR 1323, 1324 & 1325](#)

Ref TH-065-25 publiée sur www.thaurfin.com/TH-065-25.pdf

Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier,

Permettez-moi de vous remercier pour la considération témoignée à notre dossier de spoliation.

Votre courrier relate notre lettre [TH-040-25.pdf](#) par laquelle nous répondions au Ministère des Mines qui vous sollicitait un état des lieux du dossier de spoliation de nos 3PR.

Ce dossier est simple comme l'atteste ce document : <https://thaurfin.com/PERMIS-VALIDES.pdf> :

- Les 3PR n'ayant jamais été déchus par Arrêtés Ministériels tel que l'art 10 du code minier le précise, ces 3PR n'ont donc jamais cessé d'être valides
- Les certificats de recherche de ces 3PR n'ayant jamais été délivrés, ces 3PR sont en force majeure depuis leurs octrois.

Nous vous demandons alors que ces 3PR apparaissent sur le portail du cadastre minier avec la mention « VALIDES – EN LEVEE DE FORCE MAJEURE » tel que présenté en annexe.

Quant aux PR qui couvrent illégalement nos 3PR (cf annexe), ils sont inexistants et doivent donc disparaître ; les exploitations sont de plus illégales cf <https://thaurfin.com/illegal/>. Avec votre accord et celui du Ministre des Mines, nous proposons à ses titulaires désireux de respecter la législation minière, de transformer nos carrés miniers couvrant leurs exploitations en PEPM et négocier des contrats d'option, ceci en attendant la transformation des 3PR 1323, 1324 & 1325 en PE.

Dès lors, nous sollicitons une nouvelle fois une invitation à venir négocier une issue amicale favorable à toutes les parties ainsi qu'à la République afin que ce dossier appartienne à un passé révolu.

Dans l'espoir d'une rencontre rapide avec les Autorités impliquées, je Vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Ir Pol HUART

Directeur de Thaurfin ltd

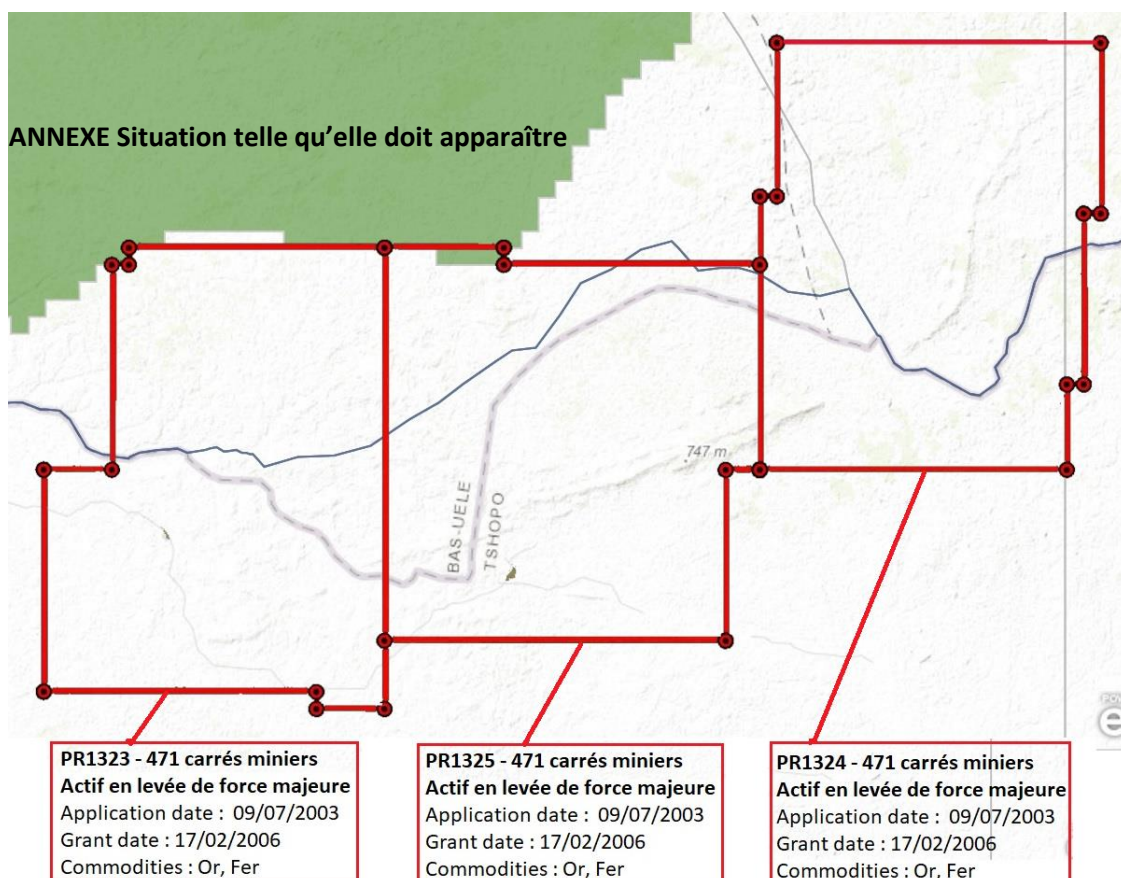
Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84

Website : www.thaurfin.com ;

Email : p.huart@thaurfin.com

GSM/WhatsApp : 00 32 473 642 470

ANNEXE Situation telle qu'elle doit apparaître



Situation actuelle montrant ces PR octroyés en toute illégalité cf <https://thaurfin.com/illegal/>

